

## Appel de Plougoulm 12 mai 2026

Dans le secteur de la production légumière de Nord Bretagne, une Coopérative de création variétale légumière<sup>1</sup> a annoncé un investissement de 3 millions d'euros avec la création d'un laboratoire de 200 à 600 m<sup>2</sup> et qu'il se positionnait sur les « starting blocks » des créations de OGM/NGT (proposé par l'Europe « *séquençage génomique, technique de création variétale accélérée par modification de gène* »<sup>2</sup>) et recrutait, si la mise en œuvre du programme aboutissait en 2026, bio-informaticien, data-scientist, et utilisation de l'IA. Séduite par l'économie de la promesse d'une souveraineté alimentaire promise par les lobbyistes de l'Europe.

### De quoi s'agit-il ?

Depuis l'arrêt de la Cour de Justice européenne en 2018, les institutions européennes, avec l'appui des multinationales de l'agro-industrie travaillent sur un projet visant à déréglementer les OGM issus des nouvelles techniques de modification génétique qu'ils appellent NTG (Nouvelles Techniques Génomiques / NGT en anglais). Le choix de nommer ces nouveaux OGM : NTG, n'est pas anodin. En occultant l'acronyme **OGM (Organisme Génétiquement Modifié)** on fait « disparaître » l'OGM lui-même et on cherche à donner une fausse respectabilité à ces organismes !

Or ces **OGM-NTG** sont bel et bien des OGM puisqu'il y a **modification génétique** qui ne s'effectue pas naturellement par multiplication ou recombinaison naturelle, telle que définie au niveau européen.

La déréglementation de ces **OGM-NTG** imposerait de les considérer comme équivalents des organismes existant naturellement ou obtenus par sélection conventionnelle, et ce, **sur des critères dits scientifiques mais qui ne le sont pas !**

Ces **OGM** issus des nouvelles techniques génomiques **seraient, in fine, brevetables** si ce nouveau règlement était appliqué.

Cette équivalence proclamée entraînerait l'**absence d'évaluation, de traçabilité et d'étiquetage**. Les filières non OGM et / ou bio devront mettre en place des modalités coûteuses pour se protéger.

**Les semences paysannes et conventionnelles** pourraient être privatisées par le brevetage des gènes naturels et **les paysans**, dont les champs auront été contaminés par ces **OGM issus des NTG, seraient condamnés à payer des royalties** aux 5 entreprises multinationales dominant ce marché. **Leurs droits sur les semences seraient donc foulés aux pieds !**

**Le principe de précaution ne serait plus appliqué et le droit des peuples à une alimentation non OGM, bafoué.**

**Les conséquences sur tous les écosystèmes seraient irréversibles créant des déséquilibres et une perte accrue de la biodiversité.**

Nous appelons :

- **A s'opposer formellement au passage en force de ces lois mortifères** : en écrivant aux Députés européens de voter NON lors de sa présentation au Parlement de Strasbourg ; d'appeler les députés français pour les informer et leur demander de nous soutenir face à cet abandon de la souveraineté européenne dans le domaine végétal.
- **A renforcer la sélection variétale en plein champ par les agriculteurs. trices eux-mêmes avec l'appui de la communauté scientifique pour répondre aux enjeux du réchauffement climatique et de l'effondrement de la biodiversité.** Des variétés qui renforcent la biodiversité cultivée, avec toutes celles et tous ceux qui ne confondent pas la méthode scientifique et la connaissance avec la technologie, avec toutes celles et ceux pour qui la semence est un **bien commun universel**.

**Les OGM c'est NON, NON et toujours NON**

**Les signataires : Graines de Liberté, PIG BZH , Faucheurs Volontaires d'OGM - NTG BZH**

<sup>1</sup> OBS créée en 1970, 2016 recherche appliquée, 63 variétés développées dont plusieurs en Bio (certificat ECOCERT)

<sup>2</sup> OBS 16 mars 2026